



COMMUNE DE GOUMOËNS / CONTRAT DE LOCATION

Date de réservation :	
Organisateur responsable : Nom, prénom, date naissance, adresse, e-mail & n° de tél. :	
SPECIMEN	
Grande salle/cuisine ☐	Salle du Foyer (à l'étage) ☐
Salle des sociétés (rez inf.) ☐	Salle polyvalente ☐
Location pour : (cocher la case qui convient)	☐ thé mariage ☐ repas / repas mariage (midi - soir) ☐ assemblée, cuisine : oui - non ☐ exposition, cuisine : oui - non ☐ autre :
Nombre de personnes :	

Conditions de location :

- Pas de réservation aux personnes mineures, ni de sous-location possible.
- En cas d'anniversaire d'enfants, un adulte doit obligatoirement être présent.
- **Tarifs** : En annexe (la Municipalité précise ici qu'ils peuvent être modifiés en tout temps).
- Interdiction de planter des clous, agrafes, punaises, etc... (mobilier, sol et murs). Seuls les points d'ancrage prévus à cet effet seront utilisés. Interdiction de stationner les véhicules devant le local pompiers.
- Les abords de la grande salle seront rendus propres. Les locaux seront rendus propres également, matériel rangé, déchets triés et sol balayé. Le mobilier ne doit en aucun cas être sorti à l'extérieur du bâtiment. **Pour les salles des sociétés, du Foyer et de la salle polyvalente : un coup de serpillère devra être passé si nécessaire.** En cas de **non-respect**, un montant minimum de **Fr. 80.00** sera perçu. Les heures de nettoyage ou de rangement supplémentaires seront facturées au prix de Fr. 80.00/heure. Tout dégât sera facturé au soussigné.
- Une caution de **Fr. 50.00** sera versée à la remise de la clé (badge électronique) et présentation d'une pièce d'identité pour les personnes de l'extérieur.
- En cas de perte du badge électronique, un montant de **Fr. 50.00** sera demandé.
- Afin d'éviter tout problème avec le voisinage, **les fenêtres devront être fermées à 22h00 et le conteneur à verres sera rentré pour y jeter les bouteilles vides. Il sera laissé dans le hall. En ce qui concerne la salle polyvalente, aucune installation de musique/sono externe à la salle n'est acceptée, seul l'aménagement mis à disposition peut être utilisé.**
- Une visite des lieux est nécessaire avant toute location, **prendre contact en temps utile et pendant les heures d'ouverture (lu-je 07h30-12h00 et 13h00-17h00 / ve 07h30-12h00 et 13h00-16h00)** avec le service de voirie au 079.295.01.24 qui donnera tous les renseignements nécessaires. **La visite est comprise dans le prix de location, toute visite supplémentaire sera facturée à Fr. 80.00/heure.**
- Concernant le local des engins dans la grande salle; aucune utilisation du matériel de gymnastique n'est autorisée.
- En cas de désistement ou d'annulation :
Dans les 30 jours avant la date de location, une taxe administrative de Fr. 50.00 est due.
Dans les 48 heures avant le jour en question, l'entier du prix de location reste dû.

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance des conditions précitées et certifie également louer la salle pour mes propres besoins et non pour ceux d'une tierce personne.

Date et signature :

Le double est à renvoyer par retour de courrier à l'Administration communale.

Copie pour information va au service voirie et à la Bourse communale.